Image not found or type unknown

Commandement aux fins de saisie vente après plus de 15ans

Par **Nina zous**, le **03/07/2018** à **15:46**

Bonjour Maître,

Voilà j'ai reçu il y a un mois de cela dans ma boîte aux lettres sans timbre, un avis de passage ou une lettre de commandement aux fins de saisie vente de la société 1640 Finance venant aux, de huissiers de justice associé. Je ne sais de quoi il s'agit, que dois-je faire ? Les appeler pour savoir de ce qu'il en retourne ou envoyer un courrier ?

Est ce que je suis en droit de demander la nature de cette réception ? Et tout les justificatifs pour connaître d'où vient cette dette ?
Dans l'attente d'une réponse.

Cordialement

Par **youris**, le **03/07/2018** à **17:41**

bonjour,
si vous avez reçu un commandement de payer aux fins de saisie vente, c'est qu'un créancier a obtenu une décision d'un juge valant titre exécutoire.
ce commandement de payer a interrompu le délai de prescription.
vous devez vous rappeler si vous aviez une dette comme un crédit non remboursé.
salutations

Par **Nina zous**, le **03/07/2018** à **23:40**

Bonsoir,
Je n'en ai pas trop le souvenir, il y a peut-être quelques choses mais cela date de plus 19ans!!!! Que dois-je faire ?

Cordialement

Par **youris**, le **04/07/2018** à **11:26**

vous devez vous renseigner auprès de l'huissier en particulier pour obtenir les références du titre exécutoire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés